

t. 242.1  
t. 143.0 (7)  
t. 300 - 8  
t. 851 - 50  
t. 851 - 68

## COMMUNIQUE DE PRESSE

### Message concernant la continuation de la coopération technique et de l'aide financière.

Le Conseil fédéral a approuvé, lors de sa séance du 27 septembre 1976, un message à l'Assemblée fédérale concernant la continuation de la coopération technique et de l'aide financière en faveur de pays en développement.

Ce message contient deux propositions. La première concerne un crédit-cadre de 240 millions de francs pour la coopération technique et l'aide financière. La deuxième porte sur une contribution à la reconstitution des Fonds de développement africain et asiatique d'un montant total de 58 millions de francs.

Le crédit-cadre pour la coopération technique et l'aide financière doit couvrir une période allant du 1er mai 1977 au 30 juin 1978, ceci en tant que solution transitoire. La présente situation des finances fédérales ne permet pas, en effet, d'envisager un délai plus long. Par ailleurs, le fait que les travaux de la Conférence sur la coopération économique internationale - qui a pour objet la révision des relations entre pays en développement et pays industrialisés - soient encore en cours à Paris rend difficile la planification à long terme de mesures touchant en particulier l'aide financière multilatérale.

Les propositions du Conseil fédéral procèdent de la nécessité, morale et politique, pour la Suisse de continuer à participer à un mouvement de solidarité internationale qui va s'accroissant, tout en tenant compte des possibilités financières actuelles de la Confédération. Les dépenses pour la coopération au développement s'en trouveront réduites au cours des prochaines années par rapport aux prévisions établies au début de la législature 1975-1979. Des compressions ont été opérées lors de l'élaboration du budget pour 1977 et lors de l'examen du plan financier pour 1978 et 1979, ceci indépendamment des réductions consécutives aux résultats de la votation du 13 juin dernier sur un prêt à l'IDA.



S'ajoutant à celles de nombreux autres Etats industrialisés, les contributions de 37 millions de francs au Fonds africain de développement et de 21 millions de francs au Fonds asiatique de développement sont destinées à l'aide à des pays particulièrement défavorisés. La Suisse est membre de ces deux institutions dont le but est de consentir aux pays en question des prêts à des conditions très favorables pour la réalisation de projets déterminés.

La contribution suisse à la coopération au développement vise en priorité les pays, régions et groupes de population les plus défavorisés. Dans son message, le Conseil fédéral illustre par de nombreux exemples ce que signifie cette orientation essentielle de la coopération suisse au développement dans la pratique de la coopération technique et de l'aide financière. Considérant en ce domaine les activités passées, le Conseil fédéral constate que la majeure partie des dépenses de la Confédération a bénéficié aux pays en développement les plus défavorisés. En 1975, cette proportion s'est avérée supérieure à 80 %.

Il importe de maintenir, à l'avenir, cette concentration de l'effort suisse. Le Conseil fédéral met l'accent, dans son message, sur une série de problèmes auxquels sont en particulier confrontés les pays les plus défavorisés et qui rendent indispensable la continuation de la coopération technique et de l'aide financière. Mais il souligne, en même temps, l'importance de ce que les pays concernés ont accompli pour leur propre développement, efforts qu'illustrent des exemples de réussite encourageants.

DEPARTEMENT POLITIQUE FEDERAL  
Service d'information et de presse